



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AGRÉMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT À TITRE ONÉREUX DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nom de naissance :

Prénom :

Nom d'usage :

Né(e) le à Pays

Sollicite la délivrance d'un agrément pour l'exploitation d'un établissement à titre onéreux de la conduite automobile et la sécurité routière pour l'établissement ci-après :

Nom de l'établissement :

Adresse du local :

.....

N° Tél : Mail :

N° Siren ou Siret :

Catégories	AM	A1	A2	A	B/B1	BE	B78	B96	C	C1	C1E	CE	D	D1	D1E	DE
Nombre de véhicules																
Nombre d'enseignants																

Nom et prénom de l'enseignant(e)	Lieu de domiciliation de l'enseignant(e)	Catégorie(s) d'autorisation	Date de fin de validité de l'autorisation

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande, ainsi que l'authenticité des documents que j'y joins et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir dans mon établissement dans les cinq ans à compter de la date d'agrément.

Fait à, le

Signature :



COMPOSITION DU DOSSIER

Article 8 de l'arrêté du 8 janvier 2001, relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière.

- Demande datée et signée sur le formulaire (ci-dessus) ;

Le demandeur :

- Une photographie récente répondant aux normes (AFNOR NFZ 12010) en vigueur pour les pièces d'identité ;
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité recto/verso, passeport) ;
- Pour les ressortissants étrangers, la justification de la régularité de leur situation à l'égard de la législation et de la réglementation les concernant en France : photocopie recto-verso du titre de séjour ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile ;
- S'il est le représentant légal d'une personne morale :
 - copie de l'exemplaire des statuts complétés, datés, paraphés et signés
 - copie de l'extrait du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois et mentionnant l'activité d'organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière
 - l'identité du gérant doit apparaître au niveau des statuts ou du procès verbal d'une assemblée générale
- Photocopie de la justification de la capacité à gérer un tel établissement en étant titulaire ;
- Photocopie de la justification d'une formation attestant la réactualisation des connaissances professionnelles (cf article R.213-6 (2°) du code de la route) ;
- Photocopie de la justification de la déclaration de la contribution économique territoriale, ou, à défaut, une déclaration d'inscription à l'URSSAF ;

L'établissement :

- Le nom et la qualité de l'établissement : raison sociale, numéro SIREN ou SIRET, coordonnées de l'établissement : l'adresse, le téléphone... ;
- Photocopie du titre de propriété ou du bail de location du local ;
- Photocopie du plan et descriptif du local d'activité (superficie et disposition des salles) ;
- Photocopie de la justification de la propriété ou de la location des véhicules d'enseignement ;
- Photocopie des attestations d'assurance des véhicules d'enseignement ;

Les enseignants :

- La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement ainsi que leur lieu de domicile ;
- Photocopie recto-verso de l'autorisation d'enseigner de chaque enseignant ;

Nota Bene : Vous devez demander le renouvellement de l'agrément au minimum deux mois avant la date de fin de validité.

Dossier à déposer ou à envoyer à : Direction Départementale des Territoires – Prévention des Risques et Animation Territoriale -Éducation Routière – 20 rue de la Providence – 86020 POITIERS
Tél : 05 49 54 77 48